



Communiqué de presse
Groupe Randstad France

Le groupe Randstad France lance un formulaire en ligne pour lutter contre les discriminations

Paris, le 20 septembre 2011 - *A la suite de l'autorisation accordée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), le groupe Randstad France devient la première entreprise en France à disposer d'un formulaire en ligne dédié au signalement des discriminations. Accessible depuis la rentrée à tous les salariés du Groupe, permanents et intérimaires (plus de 300 000 personnes au total), ainsi qu'aux candidats, le formulaire électronique permet de signaler toute discrimination dont une personne s'estime avoir été victime. Ce nouvel outil s'inscrit dans l'engagement du Groupe en matière d'égalité des chances et fait suite à l'obtention en 2009 du label Diversité.*

Le groupe Randstad France est à ce jour la seule entreprise en France à proposer un formulaire en ligne autorisé par la CNIL pour lutter contre les discriminations (disponible sur <http://diversite.randstad.fr>). Cet outil traduit la volonté du Groupe d'apporter une réponse personnalisée à chaque discrimination.

La CNIL a donné son feu vert à ce dispositif en mars 2011, estimant que le Groupe avait pris toutes les mesures « afin de préserver la sécurité des données », une exigence fondamentale au regard du caractère sensible de ces dernières (orientation sexuelle, appartenance religieuse, origine ethnique...).

Cette mise en conformité du Groupe avec les exigences posées par la CNIL s'est traduite par diverses garanties juridiques et techniques. Ainsi, les membres du Comité Anti-Discrimination (CAD) du Groupe sont les seuls destinataires des alertes ou questions transmises via ce formulaire. Ils sont par ailleurs soumis à un devoir renforcé de confidentialité. Au plan technique, le Groupe s'est assuré de l'inviolabilité des données grâce à des serveurs sécurisés et des tests d'intrusion.

Dans son avis, la Commission avait aussi pris en compte l'adhésion du Groupe au label « Diversité », décerné en 2009 par l'AFNOR et dont le cahier des charges prévoit la mise en place de dispositifs d'alerte similaire au formulaire en ligne.

« Le groupe Randstad France franchit avec le formulaire en ligne une étape décisive dans sa lutte contre toutes les formes de discrimination. En nous permettant de remonter à leur source, cet outil illustre notre volonté de pratiquer les RH par la preuve. A ce titre, l'accord de la CNIL participe à la reconnaissance de l'engagement pionnier de notre Groupe en matière d'égalité des chances et de traçabilité des engagements », déclare Abdel Aïssou, Directeur Général du groupe Randstad France.



GUIDE PRATIQUE

Le formulaire en ligne est disponible depuis Internet sur le site <http://diversité.randstad.fr>. Il sera également accessible à partir des rubriques "diversité" des différents sites intranet et internet des sociétés du Groupe. Il répond à des critères stricts de **sécurité**, au regard de la sensibilité des données transmises et conformément aux exigences de la CNIL.

Son utilisation, **entièrement facultative**, demeure complémentaire aux autres voies de remontées des réclamations des salariés (canaux internes ou externes : hiérarchie, autorité publique ...).

Il permet d'enregistrer les **données suivantes** : l'identité (les alertes anonymes étant exclues), la fonction et les coordonnées professionnelles ou personnelles de l'émetteur de l'alerte, le ou les critères légaux de discriminations ressenties, les faits signalés, les éléments recueillis dans le cadre de la vérification de ces faits, le compte rendu des opérations de vérification et les suites données à l'alerte. Il tient compte de la réglementation française en matière de droit du travail et de respect de la vie privée comme en atteste l'autorisation préalable obtenue auprès de la CNIL (délibérations du 3 mars et du 23 juin 2011).

En cas de dépôt d'une alerte, la personne éventuellement mise en cause sera informée dès l'enregistrement des données la concernant.

[À propos de Randstad Monde](#)

Deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960, le Groupe Randstad emploie près de 27 000 collaborateurs(trices) dans 43 pays, et plus particulièrement en : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Espagne, France, Inde, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suisse et aux Etats-Unis. Chaque jour, 521 300 intérimaires portent les couleurs de Randstad partout dans le monde, avec toujours les mêmes valeurs de respect, de service, de confiance et d'écoute.

En savoir plus : www.randstad.com

[À propos du groupe Randstad France](#)

Le groupe Randstad France fait partie du groupe Randstad, deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2010 un chiffre d'affaires de 3.06 milliards d'euros. Le groupe emploie 3 900 collaborateurs(trices) et aura délégué 77 450 collaborateurs intérimaires par jour en 2010, en s'appuyant sur son réseau national et local de plus de 900 agences et bureaux.

Le groupe, qui est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations, est la seule entreprise française de services RH à avoir obtenu les labels « Egalité Professionnelle » (octobre 2008) et « Diversité » (janvier 2009), en reconnaissance des actions menées en faveur de la promotion de la Diversité au sein de l'entreprise.

En savoir plus : www.randstad.fr



CDI-Intérim | Experts | Search & Selection | Solutions RH | Inhouse Services

Contacts Presse

Groupe Randstad France
Direction de la Communication Externe
01 41 62 22 07

Sophie Durand – 06 37 86 44 00
sophie.durand@randstad.fr
Sébastien Buffet – 06 01 35 25 39
sebastien.buffet@randstad.fr

Relations Presse - Agence Wellcom
01 46 34 60 60

Esthel Joubert-Gaillard – ejg@wellcom.fr
Sonia El Ouardi – se@wellcom.fr
Raphaëlle Couloigner – rc@wellcom.fr

 <http://wellcom.fr/presse/randstad/>